



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
58, allée de l'Industrie
ZAE La Forêt
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 MARS 2025 **À LA CHAPELLE-RAMBAUD**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de La Chapelle-Rambaud sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 4 mars 2024

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 17

Délégués suppléants remplaçants présents : 3

Délégués présents : 20

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 4

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 24

Délégués titulaires absents non remplacés : 6

Secrétaire élu : Frédéric MARMOUX

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEPS, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Baptiste MOLLAT, Antoine VALENTIN et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Jean-François BOSSON, Jean-Claude GERVAIS à Lucas PUGIN, Mélanie LECOURT à Aline WATT CHEVALLIER et Daniel REVUZ à Sarah BARBIER

Absents non excusés : Bruno THABUIS, Jean-François CHARRIERE, François FILET, Bruno FOREL, Barthelemy GONZALEZ RODRIGUEZ et Arnaud LAYAT

Heure d'ouverture de séance : 19H45 - Heure de clôture de séance : 20H45

Arrivée d'Antoine VALENTIN à partir du point n° 7.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 5 février 2025
2. Prochaine réunion
3. Comptes de Gestion 2024
4. Comptes Administratifs 2024
5. Report des résultats
6. Budgets primitifs 2025
7. Participations intercommunales

8. Subvention exceptionnelle et concours financier du SYDEVAL
9. Marché public 2024MAPA08 – Entretien des espaces verts Lot 3 – Attribution et autorisation de signature
10. Accord-cadre de services 2025MAPA01 – Location d’une unité mobile de traitement des boues par centrifugation pour la STEP de Bellecombe - Attribution et autorisation de signature
11. Marché public 2025MAPA03 – Sécurisation en eau potable de Bogève – Autorisation de lancement
12. Marché public 2025MAPA04 – Travaux Eau potable et Assainissement – Autorisation de lancement
13. Accord-cadre de services 2025MAPA05 – Transport et valorisation par compostage des boues d’épuration issues de la STEP de Scientrier – Autorisation de lancement
14. Autorisation de Programme / Crédit de Paiement 2025
15. Renouvellement de convention de la MESE
16. Création d’un poste de chargé de mission « Ressource en eau » – CDD
17. Mise à jour du tableau des effectifs
18. Mandatement du CDG 74 pour une mise en concurrence pour une convention de participation pour le risque « Santé »
19. Questions diverses
20. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D25_03_12_14

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2025

IL EST DÉCIDÉ À L’UNANIMITÉ :

D’APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 5 février 2025 à Saint-André-de-Boège.

Délibération n° D25_03_12_15

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ À L’UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à NANGY, le 9 avril 2025.

Délibération n° D25_03_12_16

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2024

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCLARER que le compte de gestion du budget principal assainissement, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° D25_03_12_17

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2024

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCLARER que le compte de gestion du budget annexe eau potable, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° D25_03_12_18

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif du Budget Principal Assainissement de l'année 2024, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2 031 972,04				2 031 972,04
Opérations de l'exercice	7 441 760,44	7 918 383,14	14 191 363,63	14 337 452,33	21 633 124,07	22 255 835,47
TOTAUX	7 441 760,44	9 950 355,18	14 191 363,63	14 337 452,33	21 633 124,07	24 287 807,51
Résultats de clôture		2 508 594,74		146 088,70		2 654 683,44
Restes à réaliser			1 244 118,82	1 719 333,18	1 244 118,82	1 719 333,18
TOTAUX CUMULÉS		2 508 594,74	1 244 118,82	1 865 421,88	1 244 118,82	4 374 016,62
RÉSULTATS DÉFINITIFS		2 508 594,74		621 303,06		3 129 897,80

DE CONSTATER aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de



roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser,

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DE CONSTATER que le compte administratif du Budget Principal Assainissement de l'année 2024 fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 508 594,74 €.

Délibération n° D25_03_12_19

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif du Budget annexe eau potable de l'année 2024, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 405 389,62		912 712,68		6 318 102,30
Opérations de l'exercice	7 388 468,32	9 643 530,88	6 160 307,99	3 661 307,13	13 548 776,31	13 304 838,01
TOTAUX	7 388 468,32	15 048 920,50	6 160 307,99	4 574 019,81	13 548 776,31	19 622 940,31
Résultats de clôture		7 660 452,18	1 586 288,18			6 074 164,00
Restes à réaliser			1 933 908,38	1 035 017,50	1 933 908,38	1 035 017,50
TOTAUX CUMULÉS		7 660 452,18	3 520 196,56	1 035 017,50	1 933 908,38	7 109 181,50
RÉSULTATS DÉFINITIFS		7 660 452,18		- 2 485 179,06		5 175 273,12

DE CONSTATER aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser,

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DE CONSTATER après la prise en compte des restes à réaliser, qu'aucun besoin de financement complémentaire de la section d'investissement n'est nécessaire,

DE CONSTATER que le compte administratif du Budget annexe Eau Potable 2024 fait donc apparaître un excédent d'exploitation de 5 175 273,12 €.

Délibération n° D25_03_12_20

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - REPORT DE RÉSULTATS

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires Virement à la section d'investissement	1 420 500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT DEFICIT	2 508 594,74
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du virement à la section d'investissement (1) • Affectation complémentaire en réserves • Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 	621 303,06 2 508 594,74
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
<ul style="list-style-type: none"> • Déficit à reporter 	

Délibération n° D25_03_12_21

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - REPORT DE RÉSULTATS

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires Virement à la section d'investissement	5 477 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT DEFICIT	7 660 452,18
C) EXCEDENT AU 31/12/2024	
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution du virement à la section d'investissement (1) • Affectation complémentaire en réserves • Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 	2 485 179,06 5 175 273,12
D) DEFICIT AU 31/12/2024	
<ul style="list-style-type: none"> • Déficit à reporter 	

Délibération n° D25_03_12_22

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2025

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le budget primitif principal de l'assainissement pour 2025 par chapitre, qui s'élève à :

- Exploitation : 10 714 000 €
- Investissement : 7 770 000 €.

Délibération n° D25_03_12_23

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2025

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le budget primitif principal de l'eau potable pour 2025 par chapitre, qui s'élève à :

- Exploitation : 14 760 000 €
- Investissement : 13 120 000 €.

Délibération n° D25_03_12_24

OBJET : PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER la participation de la communauté de commune de la Vallée Verte pour un montant de 120 000 € sur le budget principal assainissement de l'exercice 2025,

DE REVOIR les pourcentages chaque année lorsque les éléments de calcul varieront.

Délibération n° D25_03_12_25

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET CONCOURS FINANCIER DU SYDEVAL

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le montant de la subvention exceptionnelle au SYDEVAL d'un montant de 388 800 €,

DE S'ENGAGER à verser 2 acomptes de 129 598 € sur les exercices 2025 et 2026 et le solde de 129 604 € sur l'exercice 2027,

D'ACCEPTER le concours financier du SYDEVAL, d'un montant total de 25 337 €, étalé sur 3 exercices budgétaires, et de s'engager à inscrire les crédits correspondants, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement, aux budgets primitifs 2025, 2026 et 2027, comme suit :

	Versement de la subvention exceptionnelle du SRB au SYDEVAL	Montant gardé par le SYDEVAL	Montant du reversement réalisé à la ZCCAM	Montant du reversement réalisé à la REFG (représentant la CCFG)	Montant du reversement réalisé au SRB	Montant du reversement réalisé à la commune de MIEUSSY
Exercice 2025	129 598 €	15 333 €	86 070 €	14 233 €	8 445 €	5 517 €
Exercice 2026	129 598 €	15 333 €	86 070 €	14 233 €	8 445 €	5 517 €
Exercice 2027	129 604 €	15 334 €	86 070 €	14 235 €	8 447 €	5 518 €
TOTAL	388 800 €	46 000 €	258 210 €	42 701 €	25 337 €	16 552 €

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25_03_12_26

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2024MAPA08 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS LOT 3 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER le marché public pour le lot 3 à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Le marché public pour le lot 3, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés publics de services,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25_03_12_27

OBJET : ACCORD-CADRE DE SERVICES 2025MAPA01 – LOCATION D'UNE UNITÉ MOBILE DE TRAITEMENT DES BOUES PAR CENTRIFUGATION POUR LA STEP DE BELLECOMBE – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER l'accord-cadre mentionné ci-dessus à l'entreprise économiquement la plus avantageuse, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- L'accord-cadre mentionné ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de cet accord-cadre,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25_03_12_28

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2025MAPA03 – SÉCURISATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE BOGÈVE – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public n° 2025MAPA03 de travaux de sécurisation en eau potable de la commune de Bogève,

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute-Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif annexe eau potable,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D25_03_12_29

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2025MAPA04 – TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public 2025MAPA04 de travaux d'eau potable et d'assainissement,

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute-Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D25_03_12_30

OBJET : ACCORD-CADRE DE SERVICES 2025MAPA05 – TRANSPORT ET VALORISATION PAR COMPOSTAGE DES BOUES D'ÉPURATION ISSUES DE LA STEP DE SCIENTRIER – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de services pour le pour le transport et la valorisation par compostage des boues d'épuration issues de la STEP de Scientrier n° 2025MAPA05, suivant une procédure adaptée, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois et pour un montant estimatif de 100 000 € HT/an soit 400 000 € HT maximum pour la durée totale de l'accord-cadre,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Délibération n° D25_03_12_31

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDIT DE PAIEMENT 2025 – BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE VALIDER l'ouverture des 4 autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, pour la période 2025 – 2026,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25_03_12_32

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDIT DE PAIEMENT 2025 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE VALIDER l'ouverture des 2 autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, pour la période 2025 – 2026,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25_03_12_33

OBJET : RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE LA MESE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à signer la convention annexée à la présente délibération avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc pour assurer la Mission d'Expertise et de Suivi des Épandages,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25_03_12_34

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION « RESSOURCE EN EAU » - CDD

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste de chargé de mission « Ressource en eau » pour le service d'eau potable à temps complet sous contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum sur un cadre d'emploi équivalent aux catégories A,

DE SOLLICITER le financement du poste auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat Eau et Climat (financement possible à hauteur de 50 %),

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste à temps complet au service eau potable dès lors que la présente délibération est exécutoire.

Délibération n° D25_03_12_35

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE SUPPRIMER le poste vacant de technicien assainissement STEP en CDI,

DE MODIFIER le poste de fontainier sous droit public à un poste de releveur sous droit public,

DE CRÉER le poste de chargé de mission « ressource en eau »,

DE CRÉER 1 poste d'apprenti au service d'eau potable et 1 poste d'apprenti au Bureau d'études,

D'APPROUVER le tableau mis à jour des effectifs du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe,

D'ACCEPTER les recrutements de contractuels sur l'ensemble des emplois permanents du Syndicat lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Délibération n° D25_03_12_36

OBJET : MANDATEMENT DU CDG 74 POUR UNE MISE EN CONCURRENCE POUR UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « SANTÉ »

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé » si celle-ci est plus favorable aux agents,

DE MANDATER le Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG74) afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »,

DE MANDATER le CDG74 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé » les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions ... »,

DE S'ENGAGER à communiquer au CDG74 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause,

DE PRENDRE ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG74 par délibération et après convention avec le CDG74, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG74 si celle-ci n'est pas favorable aux agents.

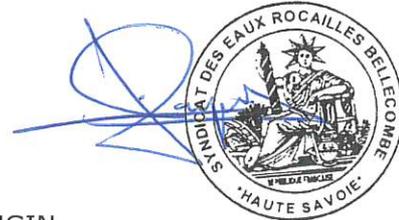
SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,

Le Président du Syndicat,



Frédéric MARMOUX



Lucas PUGIN